Transferts des compétences : quel avenir pour l'emploi dans le secteur à profit social ?



Opportunité budgétaire

- Transfert d'un montant global :
 4.326,1 Mios €
- Hypothèse de budget transféré à la Wallonie : 1.544 Mios €
- Budget wallon emploi : 1.306 Mios €
- Après transfert : 1.306 + 1.359 Mios €
- Soit un budget plus que doublé



Rationalisation

- Faire autant voire plus avec moins :
 - 90 % transférés
 - effort régional dans le cadre de l'assainissement (mesures d'économies)
- Faire mieux :
 - Efficience des aides



Rationalisation

- Mise à plat des aides à l'embauche transférées avec les aides wallonnes
 - ⇒ repérer les doublons, supprimer les redondances et rendre la politique d'emploi plus efficace
- Décision politique : maintien de ces aides ou choix d'en consacrer une partie à d'autres politiques

Budgets aides à l'embauche (B)

Réductions ONSS Gr. cibles: 687,3

Bonus jeunes non-marchand: 25,9

Réd. ONSS-ONSSAPL PRC: 532,4

Secteurs spécifiques: 33,1

• Activations ONEm: 541,4

• Droit de tirage PRC: 485,8



Aides Embauche Wallonie

 Hypothèse de budget transféré à la Wallonie

591,9 Mios

Dont:

- 328,2 < ONSS
- 263,7 < ONEm



Vue d'ensemble

Réductions de cotisations	Activations ONEm
Agés	
Restructurations	
Jeunes	Activa Start + Stage de transition
Chômeurs de longue durée	
Activa	Activa (allocation de travail)
PTP	PTP (allocation d'intégration)
Sine	Sine (allocation de réinsertion)
APE	Droit de tirage ACS



ACTIVA

- Réduction forfaitaire des cotisations ONSS en cas d'embauche d'un DE de longue durée, modulée selon l'âge et la durée d'inscription comme DEI
- Octroi d'une allocation de travail par l'ONEM ou intervention financière du CPAS



SINE

- Réduction de cotisations ONSS (1.000 €
 à durée illimitée) en cas d'embauche d'un
 DE très difficile à placer par une initiative
 d'économie sociale reconnue et agréée
- Intervention financière dans le coût salarial (ONEm ou CPAS)



APE

- Intervention financière de la Région sous forme de points
- Obtention d'un seul point APE = réduction de cotisations patronales de sécurité sociale



PTP

- Réduction forfaitaire de cotisations patronales modulée selon l'âge du travailleur et sa durée de chômage
- Allocation d'intégration octroyée par l'ONEM (ou le CPAS) que l'employeur peut déduire du salaire net à payer
- Subvention régionale



Art. 60 § 7 et 61

- Art. 60 : subvention mensuelle (+/- 1.000 €)
 et exonération totale des cotisations
 sociales + subvention (320 €)/an/dossier +
 subvention majorée (24.532 €/an) pour
 initiatives d'économie sociale
- Art. 61 : prime de tutorat (250 € pendant 10 mois)



Titres-services

- Intervention financière dans le coût du Titre-Service
- Avantage fiscal pour l'utilisateur
- Régionalisation : coût pour la région, effet retour pour le Fédéral



À l'avenir?

- Tirer profit de la régionalisation de ces dispositifs pour les rationaliser
- Accorder les aides en fonction du profil du travailleur ou de celui de l'entreprise ?
- Favoriser des aides individuelles et directes ou des aides collectives et indirectes ?



- Privilégier les aides au secteur non marchand, au secteur marchand?
- Transformer certaines aides à l'emploi en aides davantage économiques (PM3?)?

